



Soutien au pouvoir d'achat : 400 € versés par la collectivité pour l'acquisition et l'installation d'un kit bioéthanol sur les automobiles

Désireuse de soutenir le pouvoir d'achat de ses habitants, tout en s'engageant en faveur de la transition énergétique, la Communauté de communes Cœur de Lozère propose une aide à l'acquisition et à l'installation de kits bioéthanol homologués sur leurs véhicules privés à essence.

Pour toute installation du kit bioéthanol (acquisition et pose par un professionnel agréé), postérieure au 11 mars 2022, l'aide, à hauteur de 50% du coût TTC et plafonnée à 400 €, est versée en chèques Cad'O Coeur. Pour chaque année, le dispositif sera limité à 150 demandes prises dans l'ordre d'arrivée des demandes. Le dispositif sera renouvelé annuellement.

Ainsi équipés, les automobilistes pourront mettre du bioéthanol dans leur véhicule et diviser par deux leur facture à la pompe. Rappelons qu'un véhicule équipé d'un kit bioéthanol peut aussi bien rouler avec du bioéthanol qu'avec l'essence traditionnelle ou avec un mélange des deux.

D'origine végétale et produit à partir de céréales (blé, maïs) ou de betteraves à sucre, le bioéthanol est moins polluant que l'essence : il réduit par deux les émissions de CO₂, sans oublier les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines.

Pour percevoir l'aide, le demandeur (personne physique), bénéficiaire du dispositif du chèque Energie ou de l'indemnité inflation, devra remplir le formulaire disponible à l'accueil des mairies de la communauté de communes et téléchargeable [en cliquant ici](#). Il devra également présenter un justificatif de domicile, une copie de sa carte grise (dans la limite d'un véhicule par foyer, pour une puissance de véhicule limitée à 6 CV fiscaux), ainsi que la facture acquittée d'un professionnel agréé.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service à la population (ville de Mende) au 04 66 49 85 57 ou le secrétariat de votre mairie.